

CONDITIONS GENERALES D'INSCRIPTION ET DE PARTICIPATION

Préambule

Des modifications sont possibles sur les formations présentées dans le catalogue : le nom des intervenants, les dates et les lieux des formations peuvent ne pas être définitifs au moment de l'édition des fiches. Le programme détaillé et définitif est envoyé à chaque inscrit deux semaines avant la formation.

Engagement du Centre de formation

Si la prestation commandée par le client ne lui permet pas d'obtenir les autorisations ou les accords délivrés par tout organisme public ou privé, la prestation reste néanmoins due. Le Centre de formation de la Chambre d'agriculture ne saurait assumer la responsabilité d'un refus ou d'un avis défavorable concernant une décision attendue par le client à l'origine de cette prestation. Dans ce cas, le client ne pourra se prévaloir d'un défaut de conseil.

Public

Les formations s'adressent en priorité aux agriculteur.trice.s, cotisant(e)s de solidarité, conjoints collaborateurs.trice.s, aides familiaux et personnes en cours d'installation et salariés d'exploitations agricoles dans la limite des places disponibles. Les formations peuvent accueillir toute personne souhaitant s'y inscrire et qui en accepte les conditions, en particulier tarifaires.

Les personnes en situation de handicap sont invitées à se faire connaître auprès du centre de formation afin de rechercher une solution adaptée pour réaliser la formation dans les meilleures conditions.

Pré-requis

Pour la plupart des formations, aucune condition préalable n'est exigée sauf mention spéciale indiquée dans le programme.

Modalités d'inscription et règlement

L'inscription se fait par le bulletin d'inscription transmis au demandeur et téléchargeable sur www.sl.chambagri.fr. L'ensemble des informations concernant le déroulement et les aspects pratiques du stage (prix, intervenants, dates et lieux précis, horaires...) est précisé dans le programme détaillé envoyé avant le début de la formation.

L'inscription est enregistrée dès réception du bulletin d'inscription accompagné du règlement à l'ordre de « l'agent comptable de la Chambre d'agriculture de Saône et Loire ».

En signant, je déclare avoir pris connaissance des Conditions Générales de Services énoncées ci-dessous.

Interruption du stage

A compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire a un délai de 10 jours pour se rétracter. Il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.

En cas d'absence non justifiée du stagiaire, au démarrage de la formation ou d'abandon en cours de stage pour un autre motif que la force majeure, la totalité de la participation financière peut être retenue. En cas de force majeure, seules les prestations effectivement réalisées sont dues au prorata temporis de leur valeur.

Nous nous réservons la possibilité d'annuler ou de reporter un stage, en particulier si le nombre d'inscrits est insuffisant. Dans ce cas, les inscrits sont informés dans les meilleurs délais et la participation financière leur est retournée. Une solution de remplacement peut être proposée au stagiaire (autre date ou prestation de conseil).

Horaires

Les journées de formation démarrent généralement à 9h et se terminent vers 17h00 - 17h30 (une journée de formation VIVEA = 7h00).

Les horaires peuvent être modifiés et sont alors précisés dans le programme détaillé adressé au stagiaire.

Responsable de stage

Chaque formation est encadrée par un responsable de stage qui sera votre interlocuteur.

Justificatifs de formation

Une attestation de formation est remise à chaque participant à l'issue du stage, ainsi qu'une facture acquittée.

Tarifs (droits d'inscription)

Les formations proposées sont susceptibles d'être financées par VIVEA, parfois complétées par un co-financement européen. Cette somme contribue à la prise en charge des frais pédagogiques, des locaux, des documents, du matériel...

RESSORTISSANT VIVEA

Bénéficiaire du fonds de formation VIVEA avec contributions **MSA à jour : 70 euros par jour de formation**. Les ressortissants VIVEA disposent d'un crédit 3000 € par an. Il vous revient de vous assurer de votre montant

restant à chaque formation avant de vous inscrire (Cf application VIVEA).
En cas de dépassement, celui-ci vous sera facturé.

Bénéficiaire du fonds de formation VIVEA non à jour de ses contributions
MSA : 140 euros par jour de formation
Formation susceptible d'être **cofinancée par les fonds européens : prise en charge totale par VIVEA**

Les stagiaires recevront un e-mail demandant leur consentement. Ce consentement autorise VIVEA à régler l'organisme de formation pour leur compte. Il est attendu dans les 30 jours suivant la fin de la formation, au-delà, le tarif de 140€/jour sera facturé au stagiaire.

CREATEURS ET REPRENEURS D'EXPLOITATION

Formations prescrites dans le plan de professionnalisation personnalisé et indispensables avant l'installation (acquisition de compétences entrepreneuriales et formations techniques) et non financées par un autre financeur de la formation professionnelle continue : **prise en charge par CPF ou VIVEA** (le financement VIVEA est valable sur 3 années civiles)
Une contribution stagiaire de 70 euros par jour de formation pourra être demandée pour certaines formations

Formations **non inscrites au PPP ou non éligibles : 140 euros par jour**
AUTRE PUBLIC : 190 euros par jour de formation

Les frais de repas et de déplacement sont à la charge du stagiaire.

Cas de différend

« En cas de litige entre le professionnel et le consommateur, ceux-ci s'efforceront de trouver une solution amiable. A défaut d'accord amiable, le consommateur a la possibilité de saisir gratuitement le médiateur de la consommation dont relève le professionnel, à savoir l'Association des Médiateurs Européens (AME CONSO), dans un délai d'un an à compter de la réclamation écrite adressée au professionnel.

La saisine du médiateur de la consommation devra s'effectuer : soit en complétant le formulaire prévu à cet effet sur le site internet de l'AME CONSO : www.mediationconso-ame.com, soit par courrier adressé à l'AME CONSO, 197 Boulevard Saint-Germain - 75007 PARIS. »

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le tribunal de MACON sera seul compétent pour régler le litige.

Crédit d'impôt à la formation

Dans le cadre de la Loi en faveur des PME (loi 2.82005 art. 3), les chefs d'entreprise au régime du bénéficiaire réel peuvent prétendre à un retour de crédit d'impôt formation. Son montant, calculé sur la base du SMIC.

Protection des données personnelles :

"Les informations personnelles portées sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé. Nous ne traiterons ou n'utiliserons vos données que dans la mesure où cela est nécessaire à la présente relation contractuelle.

Vos informations personnelles seront conservées aussi longtemps que nécessaire sauf si vous exercez votre droit de suppression des données vous concernant, dans les conditions décrites ci-après. Pendant cette période, nous mettons en place tous moyens aptes à assurer la confidentialité et la sécurité de vos données personnelles, de manière à empêcher leur endommagement, effacement ou accès par des tiers non autorisés.

L'accès à vos données personnelles est strictement limité aux agents de la Chambre d'Agriculture en charge de cette formation, aux financeurs, formateurs et participants aux formations à des fins d'organisation. Le cas échéant ceux-ci sont soumis à une obligation de confidentialité et ne peuvent utiliser vos données qu'en conformité avec nos dispositions contractuelles et la législation applicable. En dehors des cas énoncés ci-dessus, nous nous engageons à ne pas vendre, louer, céder ni donner accès à des tiers à vos données sans votre consentement préalable, à moins d'y être contraints en raison d'un motif légitime (obligation légale, lutte contre la fraude ou l'abus, exercice des droits de la défense, etc.). Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016 (applicable dès le 25 mai 2018), vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de vos données ou encore de limitation du traitement. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant. Vous pouvez, sous réserve de la production d'un justificatif d'identité valide, exercer vos droits en contactant notre Délégué à la protection des données à dpo@sl.chambagri.fr (désignation CNIL DPO-4265). Si vous ne souhaitez pas/plus recevoir nos actualités et sollicitations (par téléphone, SMS, courrier postal ou électronique) et invitations, vous avez la faculté de nous l'indiquer par mail la même adresse."